

Mise en ligne : 12 octobre 2016.  
Dernière modification : 2 octobre 2019.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## SOCIÉTÉ D'ÉLECTRICITÉ DE BISKRA

S.A., 16 décembre 1908.

SOCIÉTÉ D'ÉLECTRICITÉ DE BISKRA  
S.A. frse au capital de 0,5 MF.  
Siège social : BRUXELLES, 80, r. du Nord  
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,  
*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord*, 1926-1927, p. 385-387)

Conseil d'administration  
composé de 3 membres au moins, nommés pour 6 ans maxi.,  
un adm. sortant chaque année

PIEPER (Henri), 56, quai de Rome, Liège ; pdt ;  
BAVOILLOT (Édouard), 15, r. Antoine-Lallemand, Philippeville, Algérie ;  
SAUVAGE (Adrien), 54, av. de la Renaissance, Bruxelles ;  
PÉRIN (Albert), Les Blancs-Marais, à Ghlin-lez-Mons.

Commissaire aux comptes  
HARVEN (Pierre de), 8, r. de Vallon, Bruxelles.

Objet. — L'acquisition et l'exploitation de la concession pour l'éclairage à l'électricité de la ville de Biskra.

Capital social. — 500.000 fr. en 1.000 act. de priorité 500 fr. Il existe, en outre, 456 act. sans mention de valeur et 44 act. dites de jouissance, également sans mention de valeur, en manière telle que ces 500 act. soient toutes placées sous le même régime.

Obligations. — 1.700 de 500 fr. 4 1/2 % ; 3.600 oblig. de 500 fr. 7 % (en cours d'émission).

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale. Somme nécessaire p. rembourser les act. de priorité durant la durée des concessions ; les titres sortis au tirage seront estampillés p. valoir comme act. de jouissance donnant droit aux mêmes avantages que les act. de priorité, si ce n'est au droit de remboursement et au premier dividende. Premier divid. de 6 % aux act. de priorité. Sur le surplus, après attribution de 10 % à l'administration : 50 % aux act. de priorité ; 50 % aux 500 act. sans mention de valeur.

Exerc.	Bénéf. bruts d'expl.	Amort. et rés.	Divid.	Report à nouveau
1916	5.567	—	—	- 5.207
1917	14.107	—	—	- 2.939
1918	11.892	—	—	- 3.770
1919	- 7.501	—	—	- 24.722

1920	37.140	—	—	- 3.916
1921	35.556	12.000	—	2.923
1922	- 192	—	—	- 20.171
1923	28.044	4.288	—	33
1924	- 14.845	171.446	—	- 218.902
1925	- 29.171	—	—	- 50.155

Société d'électricité de Biskra (Algérie)  
(*Le Courrier maritime nord-africain*, 10 septembre 1928)

Les actionnaires de cette société anonyme belge, au capital de 750.000 francs, dont le siège social est à Alger, 4, boulevard de la République, avec siège administratif à Paris, 94, rue de la Victoire, se sont réunis récemment en assemblée générale extraordinaire. Ils ont constaté et convenu que la société, ne comprenant que des actionnaires français, était devenue une société française et ont décidé de mettre ses statuts en harmonie avec la législation française.

Voici la composition du conseil d'administration : Banque coloniale d'études-et d'entreprises mutuelles [BCEEM], et la Société nord-africaine d'études et d'entreprises, rue de la Victoire, 94 ; la Compagnie d'électricité de l'Afrique du Nord, à Alger, boulevard de la République, 43, et MM. Georges Froment-Guieysse, à Paris, rue des Saints-Pères, 15 ; Henri-Louis Fégly<sup>1</sup>, à Clamart (Seine), et Paul Cassoute, à Marseille, cours Gouffé, 67.

Abonnement au timbre  
(*Les Annales coloniales*, 7 février 1930)

La Société d'électricité de Biskra, ayant son siège à Alger, est, à partir du 16 mars 1929, abonnée au timbre pour 1.500 actions, n° 1 à 1.500, d'une valeur nominale de 500 fr., pour lesquelles elle a été dispensée de l'apposition matérielle de l'empreinte du timbre par une décision du directeur de l'enregistrement à Alger, en date du 16 janvier 1930.

Suite :

1928 : rachat par la Cie d'électricité de l'Afrique du Nord.

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Electricite\\_de\\_l'AFN.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Electricite_de_l'AFN.pdf)

1930 : absorption par l'Union électrique et gazière de l'Afrique du Nord

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Un.\\_electrique+gaziere\\_AFN.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Un._electrique+gaziere_AFN.pdf)

---

<sup>1</sup> Henri Louis Fégly : ingénieur, administrateur de diverses autres sociétés similaires montées par la BCEEM : Cie d'Électricité de l'Afrique du Nord, Société industrielle de la Ville et du Port de Ténès, Secteur électrique des Voûtes d'Alger, Union coloniale d'électricité. Chevalier de la Légion d'honneur (1931) comme ancien lieutenant d'artillerie à l'Atelier de construction de Puteaux.